



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 97 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des initiatives et des activités entreprises par le Secrétariat et les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que par les principales organisations internationales non gouvernementales s'occupant de la question du vieillissement, pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002. Dans le cadre du plan de campagne pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, le rapport met en lumière les progrès accomplis et les obstacles rencontrés durant ce processus et énumère un certain nombre de recommandations présentées à l'Assemblée générale pour examen.

* A/59/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002	3–53	3
A. Mesures intergouvernementales.....	5–8	4
B. Appui aux mesures nationales	9–20	5
C. Mesures devant être prises sur le plan international.....	21–45	9
D. Mesures prises sur le plan régional	46–51	17
E. Programme de recherche	52–53	19
III. Examen et évaluation	54–59	19
IV. Conclusion.....	60–63	20

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 58/134 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a pris note du plan de campagne pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, énoncé dans le rapport du Secrétaire général (A/58/160), et invité les États Membres et le système des Nations Unies à inscrire le vieillissement, selon qu'il conviendrait, dans les mesures à prendre au titre des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui qui concerne l'élimination de la pauvreté. L'Assemblée a également souligné qu'il fallait agir aux niveaux national et international pour mettre en œuvre le Plan d'action, notamment qu'il importait de fixer des priorités nationales et internationales et de choisir des solutions qui permettent aux pays de construire une société où tous les âges aient leur place.

2. Soulignant qu'il importait que tous les pays recueillent des données et des statistiques démographiques ventilées selon l'âge et selon le sexe sur tous les aspects de la formulation d'orientation, l'Assemblée générale a encouragé les entités compétentes des Nations Unies à appuyer les efforts nationaux de renforcement des capacités et a prié les organes et organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées d'inscrire la question du vieillissement dans leurs programmes de travail, en tenant compte des différences entre les sexes. Elle s'est également félicitée des progrès accomplis par certaines commissions régionales dans la mise en œuvre des objectifs et des recommandations du Plan d'action et a encouragé les autres commissions régionales à avancer dans leurs travaux à cet égard. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de l'application de la résolution 58/134. Le présent rapport rend compte des initiatives et des activités entreprises par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Plan d'action, compte tenu des contributions de 14 coordonnateurs des Nations Unies pour les questions de vieillissement et de celles des principales organisations internationales non gouvernementales œuvrant dans le domaine du vieillissement.

II. Mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002

3. Il est souligné dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, que son application nécessitera une action soutenue à tous les niveaux si l'on veut pouvoir faire face aux changements démographiques qui se produisent et faire appel aux compétences et au dynamisme des personnes âgées. Il est également souligné que c'est aux pouvoirs publics qu'il incombe au premier chef de donner effet aux recommandations générales formulées, mais que le renforcement et l'amélioration de la coopération internationale, ainsi que la volonté réelle des pays développés et des institutions internationales s'occupant de développement, contribueront à promouvoir et à faciliter l'exécution du Plan d'action.

4. Deux dimensions du processus de mise en œuvre – nationale et internationale – ont été précisées dans le plan de campagne pour la mise en œuvre du Plan d'action (voir A/58/160), qui définissait une stratégie pratique visant à

permettre aux pays d'appliquer le Plan d'action et tentait en même temps de promouvoir la coopération internationale à l'appui des efforts de mise en œuvre déployés par les États Membres.

A. Mesures intergouvernementales

5. Dans sa résolution 42/1, la Commission du développement social a renouvelé l'appel qu'elle avait lancé à tous les acteurs à tous les niveaux, selon qu'il conviendrait, pour qu'ils participent à l'application et au suivi du Plan d'action. Elle a engagé également les États Membres à aborder dans leurs stratégies nationales aussi bien les politiques ayant tout particulièrement trait au vieillissement que l'action menée pour que les problèmes du vieillissement soient pris en compte systématiquement dans leurs stratégies nationales, compte tenu de l'importance que revêt l'intégration de ces problèmes dans les programmes d'action mondiaux. Elle a engagé aussi les États Membres à créer ou à renforcer, selon le cas, des organismes ou des mécanismes nationaux de coordination afin de faciliter l'application du Plan d'action, y compris en ce qui concerne son examen et son évaluation, et d'aborder, dans leur examen et leur évaluation du Plan d'action, aussi bien les politiques ayant tout particulièrement trait au vieillissement que l'action menée pour que les problèmes du vieillissement soient pris en compte systématiquement.

6. Depuis sa vingt-sixième session, en 2002, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constamment prêté attention à la situation des femmes âgées, en particulier celles vivant dans les zones rurales. Le Comité s'est dit préoccupé par l'insuffisance des régimes de retraite et des possibilités offertes aux femmes en matière de santé, d'éducation et d'emploi, ainsi que par le manque de statistiques sur les femmes âgées dans certains pays. Il a recommandé aux États parties de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le bien-être matériel et social des femmes âgées.

7. La Commission de la condition de la femme s'intéresse elle aussi à la situation des personnes âgées, femmes et hommes. À sa quarante-huitième session, elle a adopté des conclusions concertées sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes. Elle a invité instamment les gouvernements à encourager les hommes, par le biais de la formation et de l'éducation, à pleinement participer à la prestation de soins et d'une assistance à autrui, notamment aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux malades, en particulier les enfants et les autres personnes à charge. En 2005, la Commission procédera à une évaluation de l'application du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. **L'Assemblée souhaitera peut-être recommander que la Commission continue d'inclure dans son ordre du jour la question de la situation des femmes âgées, en particulier de celles qui sont les plus vulnérables, notamment celles vivant dans les zones rurales.**

8. Dans sa résolution 58/134, l'Assemblée s'est dite consciente que le manque de données ventilées selon l'âge et selon le sexe empêche de prendre les questions de vieillissement et la situation des personnes âgées en considération dans les décisions aux niveaux international et national. Dans la même résolution, elle a demandé à la Commission de statistique d'aider les États Membres à mettre au point des méthodes de ventilation des données statistiques selon l'âge et selon le sexe. La Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires

économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a porté à l'attention de la Division de statistique la demande de l'Assemblée, en la priant de prendre contact avec la Commission de statistique afin d'examiner la manière la plus appropriée d'aider les États Membres à ventiler leurs données selon l'âge et selon le sexe. Les deux Divisions continueront de coopérer pour promouvoir l'aide fournie aux gouvernements à cet égard.

B. Appui aux mesures nationales

9. Le plan de campagne distingue deux volets solidaires et interdépendants du processus de mise en œuvre national : le renforcement des capacités et l'intégration de la sexospécificité dans les politiques de développement nationales. Pour être en mesure de relever les défis et de saisir les chances associés à l'évolution démographique et épidémiologique durant les années à venir, les pays devront renforcer leurs infrastructures afin de fournir les services voulus en matière de santé, de logement, de soutien du revenu, de transport et d'autres éléments qui permettront d'améliorer la qualité de vie de leurs populations âgées. Les pays, en particulier les pays en développement, auront besoin d'un capital humain accru, y compris de chercheurs, d'éducateurs, de professionnels, de spécialistes de la planification et d'administrateurs diplômés de l'enseignement universitaire en gérontologie et en gériatrie – c'est-à-dire des personnes qui auront les compétences et la formation nécessaires non seulement pour créer, évaluer et diffuser judicieusement les connaissances et les pratiques optimales existantes mais aussi pour former les autres. L'aide au renforcement des capacités nationales consacrées au vieillissement est une priorité pour plusieurs organisations du système des Nations Unies, et pour plusieurs organisations non gouvernementales également.

10. Un programme de coopération technique destiné à aider les États Membres à appliquer le Plan d'action a été lancé par le Département à l'occasion de la Réunion consultative régionale sur la mise en œuvre nationale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, accueillie par le Gouvernement autrichien (Vienne, 9-11 décembre 2003). Cette réunion avait pour objectifs l'identification des questions liées à la mise en œuvre nationale; l'élaboration de directives stratégiques conçues pour intégrer les questions de vieillissement aux programmes de développement nationaux; la contribution à l'énonciation d'un programme d'assistance technique visant à renforcer les capacités nationales en matière d'application et de suivi du Plan d'action; et l'identification des pays ayant besoin d'une aide du Département pour renforcer leurs capacités grâce à des programmes pilotes leur permettant de favoriser la réalisation à l'échelle nationale des objectifs fixés lors de la réunion tenue à Vienne. Des représentants des pouvoirs publics et de la société civile venus d'Autriche, de Bolivie, d'Égypte, de Jamaïque, du Kenya, du Kirghizistan, de Nouvelle-Zélande, du Sénégal et du Viet Nam ont participé à la réunion.

11. À l'issue de la réunion, plusieurs États Membres ont présenté des demandes de coopération technique. À la demande du Gouvernement sénégalais, le personnel du Service de l'intégration sociale de la Division des politiques sociales et du développement social a organisé un atelier à Dakar, en mars 2004. Grâce à cet atelier, 25 participants ont pu acquérir une connaissance approfondie des engagements pris aux échelles mondiale et nationale en faveur de l'intégration sociale en général et de la prise en compte du vieillissement en particulier; les

capacités des responsables de l'administration dans les domaines de l'analyse de situation et de la conceptualisation, de l'application et du suivi des programmes d'intégration sociale ont été renforcées; et l'on a pu élaborer un plan de mise en œuvre et de suivi des recommandations d'une commission interministérielle chargée de la question du vieillissement afin d'assurer des liens et des responsabilités verticaux et horizontaux aux niveaux opérationnel et politique. Un appui de suivi technique sera fourni par le Département durant l'élaboration d'un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'intégration. En outre, conformément au Plan d'action et à la résolution 42/1 de la Commission du développement social, le Département prévoit de faire fond sur l'expérience acquise durant le programme de coopération technique pour ébaucher des directives aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

12. Le Département entend mener trois autres missions consultatives au titre du suivi de la réunion de Vienne. Les besoins d'assistance des pays en développement et des pays en transition sont supérieurs aux ressources financières de base dont dispose la Division des politiques sociales et du développement social. Une idée de projet visant à collecter des fonds pour cette initiative, notamment en élargissant le programme à de nouveaux États Membres, a été soumise aux pays donateurs. En collaboration avec HelpAge International, le Département s'emploie à mettre à profit dans les pays retenus aux fins de la coopération technique l'expérience qu'il a acquise sur le terrain. **L'Assemblée générale voudra peut-être souligner la nécessité d'un renforcement accru des capacités au niveau national afin de promouvoir et de faciliter l'application du Plan d'action. À cet égard, elle voudra peut-être aussi encourager les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement afin de permettre au Département d'apporter une assistance plus large aux pays, lorsqu'ils en font la demande.**

13. La Commission économique pour l'Europe (CEE) offre une assistance technique à ceux de ses États membres qui le demandent, dans le cadre de la Conférence ministérielle sur le vieillissement et au titre d'un accord de collaboration avec le Centre européen de recherche en politique sociale. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) fournit une assistance technique aux pays qui énoncent une politique nationale relative au vieillissement, et renforce les capacités nationales en matière de suivi du Plan d'action et de sa stratégie de mise en œuvre régionale. Une assistance est fournie au Panama à mesure de l'élaboration d'une politique, fondée sur une analyse de la situation nationale concernant le vieillissement. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'emploie à renforcer les capacités des gouvernements et des ONG à exécuter programmes et projets. Elle a organisé un programme multinational d'échange consacré aux pratiques probantes d'autonomisation des personnes âgées (Chiang Mai (Thaïlande) novembre 2003). Le secrétariat de la CESAP a fourni une assistance technique au Gouvernement indonésien et à une grande ONG s'occupant du vieillissement en Inde. Il a également mené les débats sur les mesures relatives au vieillissement lors du Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement.

14. Le plaidoyer et le renforcement des capacités dans le domaine du vieillissement de la population sont souvent des éléments des programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les pays où le vieillissement est considéré comme une question importante. Le FNUAP s'intéresse

tout particulièrement aux groupes vulnérables et défavorisés, et notamment aux personnes âgées démunies, qui sont le plus souvent des femmes. Il s'emploie à renforcer les capacités nationales à répondre aux préoccupations des personnes âgées en apportant son appui à des instituts de formation tels que l'Institut international du vieillissement, à Malte, et le Programme international pour le développement des politiques et le renforcement des capacités en matière de vieillissement de la population dans les pays en développement, récemment mis en place à l'Université Columbia de New York. Le FNUAP détache du personnel et encourage la participation de fonctionnaires, d'universitaires et d'autres agents aux cours de formation proposés par l'Institut et le programme FNUAP/Université Colombia. Il encourage aussi à faire une large place aux personnes âgées victimes de la pauvreté dans les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En Indonésie, il a élaboré un manuel de recherche socioculturelle et opérationnelle sur le vieillissement, organisé des ateliers de formation destinés à renforcer les capacités des institutions à conduire des programmes de recherche sur le vieillissement, et contribué à des bourses de perfectionnement visant à développer les capacités à long terme. À Sri Lanka, un appui est fourni à HelpAge International et à d'autres ONG afin de dispenser à des jeunes une formation à la prestation bénévole de services de soins à domicile et d'encourager les soins aux personnes âgées dans les familles. Les bureaux de pays du FNUAP participent également, en tant que de besoin, à l'application de la législation sur le vieillissement et à l'élaboration de plans d'action nationaux sur le vieillissement. Ils organisent des concertations sur les questions intéressant les personnes âgées et le processus du vieillissement. Le bureau de Sri Lanka a apporté son concours au Ministère des services sociaux, aux universités, aux ONG et à l'association démographique nationale en participant aux activités de plaidoyer et de sensibilisation, à des conférences et à des ateliers, et en contribuant à la parution de publications.

15. Le FNUAP renforce les capacités des pays en matière de collecte et d'analyse des données, en soulignant qu'il importe de disposer à temps de données de qualité pour pouvoir énoncer les politiques et planifier les programmes. Il a activement participé à l'élaboration de la note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement relative à la participation des équipes de pays des Nations Unies aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui met en avant l'approche multidimensionnelle de la réduction de la pauvreté et fait fond sur la forte adhésion remportée par les enquêtes sur les ménages, les études sectorielles et les évaluations participatives, qui donnent des informations sur les différents aspects de la pauvreté, ventilées, entre autres, selon l'âge et selon le sexe. Dans ses évaluations des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le FNUAP a noté que la question du vieillissement avait été intégrée dans un certain nombre de rapports de pays, en particulier ceux de pays en transition.

16. Les questions liées au vieillissement sont systématiquement prises en compte dans les activités de coopération technique de l'Organisation internationale du Travail consacrées à la protection sociale, qui incluent la fourniture de services consultatifs adaptés à chaque pays et axés sur la viabilité et l'efficacité des systèmes de protection sociale et leur élargissement à une population plus vaste, ainsi que de services de formation, de statistique et de recherche.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'intention de renforcer son action pour aider les responsables de la politique agricole à anticiper les effets du vieillissement dans le secteur rural et à élaborer les mesures de politique générale appropriées. La FAO a entrepris en Bolivie, au Chili, en Inde et en Ouganda des études de pays sur le vieillissement de la population rurale et ses incidences sur la sécurité alimentaire et la pauvreté rurale, l'égalité entre les sexes, les modes d'exploitation et la gestion des ressources productives. Sur la base de ces études, elle fournira des services consultatifs, une assistance technique et des services de développement des capacités à ses États membres et à diverses parties prenantes afin qu'ils soient en mesure de tenir effectivement compte du vieillissement de la population rurale dans les programmes de développement agricole et rural.

18. Une composante « renforcement des capacités » est incluse dans le projet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) consacré à la recherche de solutions intégrées dans le cadre des systèmes de santé pour faire face au vieillissement dans les pays où la population vieillit rapidement et qui, entre autres, renforce la capacité des pays participants à traiter véritablement les aspects du vieillissement de la population qui sont liés aux soins de santé. Ce projet est une étude multinationale conçue pour déterminer si les pays évoluent vers un système de santé intégré pour faire face au vieillissement rapide de la population. Il vise, grâce à une approche allant du particulier au général et à des méthodologies complémentaires, à assurer un échange Sud-Sud d'expériences, de connaissances et de modèles de pratiques rationnelles; la viabilité intersectorielle et interdisciplinaire; la participation active de nombreuses parties prenantes; et une orientation claire. En collaboration avec la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine, l'OMS a entrepris un projet multiforme destiné à dispenser à tous les futurs professionnels de la santé une formation appropriée dans le domaine du vieillissement. Les objectifs du projet incluent un tour d'horizon de l'enseignement de la médecine gériatrique dans 62 pays, une série de séminaires et de séances de formation organisés lors des conférences mondiales et régionales de la Fédération et une étude de la conception qu'ont les étudiants en médecine de 33 pays du vieillissement et de la vieillesse.

19. Le principal mandat de l'Institut international du vieillissement à Malte est de dispenser une formation dans les pays en développement. L'Institut a créé des capacités grâce à ses programmes de formation axés sur la gérontologie sociale, la gériatrie et les aspects économiques et financiers du vieillissement et de la démographie à Malte et à l'étranger. Il a en outre élargi ses services de formation au cours des deux années écoulées avec la mise en place à Singapour et en Inde de centres satellites de formation, et prévoit l'ouverture de centres dans d'autres régions.

20. La formation et l'éducation en matière de vieillissement comptent parmi les grandes priorités de l'Association internationale de gérontologie (AIG). Parallèlement à la réunion et à la conférence pédagogique annuelle de l'Association for Gerontology in Higher Education, l'AIG a organisé un atelier et deux colloques pour examiner différents types de formation pour jeunes diplômés susceptibles de contribuer aux objectifs du Plan d'action.

C. Mesures devant être prises sur le plan international

21. Ainsi que le disposent le Plan d'action et la feuille de route pour sa mise en œuvre, le principal objectif des mesures devant être prises au niveau international pour appliquer le Plan est l'intégration de la question du vieillissement dans les programmes mondiaux. Une dimension importante des efforts d'intégration déployés à l'échelon international est l'inscription au programme de travail des divers organismes des Nations Unies de la question de vieillissement, compte tenu en particulier des sexes spécificités.

22. Le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Gouvernement tanzanien et HelpAge International, a organisé un atelier régional sur le vieillissement et la pauvreté à Dar es-Salaam du 29 au 31 octobre 2003. Le but premier de l'atelier était d'examiner les liens existant entre les engagements pris lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et les programmes opérationnels ayant trait à la pauvreté adoptés par les gouvernements des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, conformément à l'appel lancé dans le Plan d'action pour que les gouvernements incorporent les personnes âgées dans les cadres de développement national et international. Soixante-dix participants représentant aussi bien le gouvernement que la société civile de 12 pays, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, ont participé à la réunion. Les responsables gouvernementaux venaient des ministères de la planification et des affaires sociales. L'atelier a ainsi permis de réunir des individus habituellement chargés, dans les ministères de la planification, des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et des ressources financières y afférentes et dans les ministères sociaux des personnes âgées.

23. Les responsables gouvernementaux ont reconnu que les personnes âgées vivant dans la pauvreté n'avaient pas été visées ou consultées de manière systématique – ou même du tout – pour ce qui est des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté ou de ceux qui touchaient aux objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la majorité des cas, les politiques concernant les personnes âgées étaient résiduelles et fondées sur l'aide sociale. La volonté politique et la sensibilisation de toutes les parties prenantes, par le biais d'un processus comprenant le renforcement des capacités et le recueil d'éléments de preuve sur la pauvreté des personnes âgées, ont été jugées cruciales. Les participants ont mis au point des recommandations à l'intention des gouvernements, des institutions financières internationales, des organismes de développement et de la société civile pour que la question du vieillissement soit prise en compte dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. En avril 2004, le Gouvernement tanzanien a commencé à examiner sa stratégie de lutte contre la pauvreté et pour la première fois, fait du vieillissement une question intersectorielle. Les consultations nationales qui ont contribué au processus d'examen ont également fait appel aux personnes âgées. Le Département assurera le suivi auprès des participants afin d'obtenir des informations sur les résultats nationaux obtenus à l'issue de l'atelier et de trouver des moyens d'appuyer et d'élargir encore le processus. **L'Assemblée souhaitera peut-être recommander que les efforts en cours pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement tiennent compte de la situation des personnes âgées, assurent l'intégration des questions de vieillissement dans les politiques et programmes et fournissent aux**

personnes âgées l'occasion de participer à la prise de décisions et autres activités.

24. La Division de la population de l'Organisation des Nations Unies continue de s'intéresser au vieillissement de la population et à ses conséquences pour la société, l'accent étant mis sur les nouvelles questions et tendances. En 2003, la Division a élaboré pour la première fois des projections à long terme, par pays, pour l'année 2030. Ces projections donnent notamment une idée de la façon dont la population devrait vieillir à long terme, compte tenu d'un certain nombre d'hypothèses sur les tendances futures en matière de fécondité, de mortalité et de migration. La dernière mise à jour de *World Population Policies, 2003* (Politiques adoptées par les pays en matière de population) comprend des informations sur la manière dont les gouvernements envisagent le vieillissement de la population dans leur pays : comme une préoccupation grave, une préoccupation mineure ou pas du tout comme une préoccupation. L'examen a révélé que 56 % des pays ayant fourni des informations estimaient que le vieillissement de la population était une préoccupation majeure et 43 % une préoccupation mineure. Bien que les préoccupations concernant le vieillissement de la population soient beaucoup plus nettes dans les pays développés, où les trois quarts des gouvernements ont considéré qu'il s'agissait d'une préoccupation majeure, presque la moitié des pays en développement se sont également déclarés préoccupés par la question. En 2004, la Division mettra à jour sa planche murale sur le vieillissement de la population mondiale. Elle s'emploie par ailleurs à actualiser les estimations et projections démographiques des Nations Unies (révision de 2004), notamment les données, par âge et sexe, concernant la population âgée. Jusqu'en 1998, les données étaient organisées par groupes d'âge, le groupe le plus âgé ayant 80 ans et plus; les données actuelles sont organisées par groupes d'âge de 5 ans, le dernier groupe ayant 100 ans et plus. La Division mène aussi un projet spécial visant à renforcer la base (données et modélisation) – servant aux estimations et projections de la mortalité des personnes âgées et aux projections concernant la population âgée. Une étude sur les conditions de vie des personnes âgées dans le monde est presque terminée. Cette étude comprendra un compendium des données recueillies et une nouvelle analyse des modes de vie et des tendances tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

25. La Division de statistique a établi un rapport technique qui passe en revue les questionnaires utilisés afin de recueillir des données pour l'*Annuaire démographique* s'agissant de la façon dont les classifications, par âge et par sexe, des renseignements demandés aux pays s'alignent sur les recommandations internationales. Le rapport indique la fréquence avec laquelle les pays ont fourni les données ventilées par âge et par sexe nécessaires à l'établissement de l'*Annuaire* pour la période 1961-2000 et porte sur la manière dont ils se conforment aux recommandations internationales sur la classification par âge et par sexe des données concernant les questions abordées. Le rapport comprend également des recommandations se fondant sur les conclusions de l'examen visant à ce que les catégories d'âge et de sexe figurant dans les questionnaires utilisés pour l'*Annuaire* puissent être comparables à celles des recommandations internationales. Lorsque cela s'avère nécessaire, le rapport comporte également des suggestions concernant les changements à apporter aux recommandations internationales sur la classification des données par âge et sexe, soit pour les rendre comparables aux directives internationales, soit pour qu'elles correspondent mieux aux groupes de population concernés.

26. La Division de statistique est en train d'organiser un colloque sur le recensement de la population et des logements ainsi qu'une réunion d'experts chargés d'examiner des questions revêtant une importance essentielle pour la planification des recensements en la matière prévus en 2010. Les résultats de ces réunions faciliteront la révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat pour ce qui est des questions se faisant jour à propos du vieillissement. De manière plus spécifique, les limites d'âge supérieures dans grand nombre de tableaux seront revues afin de déterminer si les classifications par âge utilisées pour analyser la situation sociale, démographique et économique des personnes âgées sont adaptées.

27. Le Département de l'information a fait porter une grande partie de ses activités concernant le vieillissement et le Plan d'action sur la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2003. Pour célébrer cette journée, le programme d'information de la section des ONG du Département d'information a comporté une manifestation organisée en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et le Comité des ONG de New York sur le vieillissement sur le thème de l'intégration du vieillissement et de la création de liens entre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Département a également organisé, en coopération avec le Comité des ONG sur le vieillissement, une exposition intitulée « Sans âge », montrant les talents et la créativité des personnes âgées. Grâce au réseau de centres d'information des Nations Unies, le message du Secrétaire général a été traduit en 12 langues et diffusé auprès des médias et des ONG locaux. La section des ONG du Département de l'information aborde régulièrement des sujets importants pour les personnes âgées dans ses programmes d'information destinés aux ONG associées, dont 19 s'intéressent tout particulièrement aux questions relatives aux personnes âgées. La cinquante-sixième conférence annuelle du Département de l'information pour les ONG, qui avait pour thème « Sécurité et dignité : tenir la promesse de l'ONU » (New York, 8-10 septembre 2003) a également porté sur la question des personnes âgées et des efforts déployés pour assurer leur dignité et leur sécurité.

28. Le Service de la presse du Département de l'information a depuis janvier 2003, publié 84 communiqués de presse sur le vieillissement – 49 en anglais et 35 en français – ayant principalement trait aux travaux de la Commission de développement social. Des exemples du Plan d'action continuent d'être diffusés par le Département en anglais, espagnol et français.

29. Les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire portent surtout sur les besoins des personnes âgées et les questions de vieillissement. Ces questions sont importantes pour toutes les activités ayant trait à la lutte contre la pauvreté, en particulier la mise en œuvre de la cible 11 de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vise à améliorer les conditions de vie d'environ 100 millions d'habitants de taudis. ONU-Habitat promeut la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables et défavorisés, notamment les personnes âgées, et en particulier les femmes, dans les activités d'amélioration des taudis. ONU-Habitat continue sa collaboration fructueuse avec l'International Council for Caring Communities (Conseil international pour des communautés attentionnées) afin de mieux faire connaître les besoins des générations les plus âgées pour ce qui est de l'environnement physique et d'élaborer des approches conceptuelles en la matière. Parmi les projets menés en collaboration qui ont été

couronnés de succès, il convient de mentionner l'organisation de conférences et de concours de projets d'aménagement à l'intention d'étudiants en architecture. Le concours sur des communautés intégrées a été mentionné lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, puis présenté en divers endroits en 2002 et 2003, notamment en Chine, en Fédération de Russie et en Thaïlande. La dernière étape du concours a commencé en janvier 2004 et le nom des finalistes sera annoncé à la Commission du développement social à sa quarante-troisième session.

30. Reconnaissant que l'augmentation du nombre de personnes âgées a des incidences importantes sur l'élaboration des programmes de développement et en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établit actuellement, en coopération avec HelpAge International, une note pratique intitulée « Ageing, poverty reduction and the Millenium Development Goals: a case for disaggregation » (Le vieillissement, la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement : arguments en faveur de la désagrégation). La note a pour objectif de susciter un débat au sein du PNUD sur les principes et mécanismes qui permettraient d'intégrer le vieillissement dans les politiques et programmes afin d'atteindre les objectifs fixés et d'éliminer la pauvreté, le but final étant d'incorporer des questions relatives au vieillissement dans les activités de développement du PNUD.

31. Le vieillissement de la population est un élément important du programme de travail du FNUAP dans le domaine de la population et du développement, notamment pour ce qui est des liens entre la population et la pauvreté, et du recueil de données. Le Fonds examine actuellement la meilleure manière de continuer à intégrer le vieillissement dans ses activités concernant la santé en matière de reproduction, les questions relatives aux sexes spécifiques et l'action humanitaire à entreprendre en cas de conflit. Le FNUAP encourage ses bureaux de pays à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action et son processus d'examen et à y contribuer. Sa stratégie en matière d'appui aux programmes porte sur quatre domaines principaux : la sensibilisation, l'assistance technique, la formation et la recherche. Le FNUAP encourage les pays à recueillir des données ventilées par âge et par sexe de manière à pouvoir élaborer des politiques, formuler des programmes et en assurer le suivi et l'évaluation de manière avisée. Il soutient des travaux de recherche – neutres sur le plan culturel et soucieux des sexes spécifiques – sur le vieillissement de la population et les personnes âgées et leurs besoins. Des études ont été menées dans un certain nombre de pays, notamment l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, la Mongolie, le Pakistan, la Thaïlande et le Viet Nam. Le FNUAP s'efforce d'éliminer la discrimination envers les femmes, notamment celles qui sont âgées et la violence et les sévices dont elles sont victimes et promeut des politiques qui soutiennent l'égalité des sexes chez les personnes âgées. Il apporte un soutien aux travaux de recherche sur le vieillissement de la population, y compris ses aspects socioculturels et ses incidences socioéconomiques.

32. Pour son suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, l'Organisation internationale du Travail part de l'hypothèse que c'est en intégrant davantage les personnes âgées dans la population active et en promouvant la création d'emplois que l'on peut trouver véritablement une solution au problème du vieillissement. Les services de l'OIT s'occupant de l'emploi et de la protection sociale ont mis au point de concert un projet de point à inscrire à l'ordre du jour de la quatre-vingt-seizième session (2007) de la Conférence internationale du Travail

portant sur l'emploi et la protection sociale dans des sociétés vieillissantes. Le projet sera soumis à l'examen du Conseil d'administration de l'OIT qui se réunira en novembre 2004. Le vieillissement sera également à l'ordre du jour de la septième réunion régionale européenne de l'OIT qui aura lieu à Budapest en 2005. Les participants devraient y aborder notamment les différents types de transition auxquels hommes et femmes d'Europe devront faire face au cours des années à venir, notamment la transition de la vie active à la retraite, et les questions liées à la participation de la main-d'œuvre et la réforme des retraites.

33. La question de la mise en valeur des ressources humaines a été examinée au cours de la quatre-vingt-douzième session de la Conférence internationale du Travail (juin 2004) et une nouvelle recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines grâce à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie a été adoptée. Dans cette recommandation, l'OIT appelle les États membres à promouvoir l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie des individus, notamment des travailleurs les plus âgés, qui ont des besoins spécifiques définis à l'échelon des pays.

34. L'OIT procède actuellement à la révision de la recommandation n° 150 (1975) sur la mise en valeur des ressources humaines. Un premier examen a eu lieu lors de la quatre-vingt-onzième session (2003) de la Conférence internationale du Travail et l'un des projets de conclusion a été la nécessité de promouvoir l'accès des travailleurs âgés à l'éducation et à la formation. Un deuxième examen ayant pour but l'adoption d'une recommandation a eu lieu au cours de la quatre-vingt-douzième session (2004) de la Conférence internationale du travail.

35. Les activités de la FAO liées au vieillissement et aux personnes âgées portent surtout sur l'analyse des liens entre le vieillissement en milieu rural, l'agriculture et le développement rural en général; le soutien aux stratégies de survie et aux moyens de subsistance des personnes âgées vivant en milieu rural, et la mise au point des mesures facilitatrices nécessaires aux niveaux politique, législatif et institutionnel pour promouvoir l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes âgés vivant en milieu rural. En décembre 2003, la FAO a organisé un atelier afin d'examiner les incidences du vieillissement de la population rurale sur l'agriculture et le développement rural, de cerner les besoins en matière d'information et de recherche et de déterminer quelles activités la FAO pourrait mener ultérieurement dans le domaine du vieillissement. Plusieurs spécialistes invités et experts de la FAO s'occupant de domaines techniques bien précis ont été conviés à participer à l'atelier afin d'élargir la portée des travaux de l'Organisation et de contribuer à la mise au point d'idées susceptibles de servir de base à des programmes orientés vers l'action. Des travaux préparatoires sont actuellement en cours qui devraient permettre de lancer des études nationales visant à évaluer la charge de travail des personnes âgées, tant hommes que femmes, vivant en milieu rural, et touchées par le VIH/sida et à mettre en évidence l'étendue des connaissances en matière agricole des personnes âgées. Les données ainsi obtenues faciliteront la conception de programmes de développement agricole et rural visant à atténuer les effets négatifs du VIH/sida et à aider les personnes âgées vivant en milieu rural. Les conclusions tirées permettront également aux communautés rurales et aux institutions qui y sont reliées de renforcer le rôle joué par les personnes âgées en tant que producteurs et dépositaires de connaissances agricoles.

36. Par le biais des activités porteuses de son programme de coordination sur le vieillissement, l'OMS a adopté une méthode de mise en œuvre du Plan d'action fondée sur le principe de l'intégration du vieillissement grâce aux activités de divers départements, tant au siège que dans les bureaux régionaux et nationaux. Le principal objectif est d'axer les efforts sur les principes et méthodes permettant de mettre au point des systèmes de soins de santé adaptés au vieillissement de la population, notamment en améliorant les capacités des prestataires de soins de santé primaires au niveau national. Dans ses travaux, l'OMS accorde la priorité aux principes et perspectives de son cadre politique d'orientation intitulé « Vieillir en restant actif » présenté à l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Ce cadre met l'accent sur la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie; les maladies chroniques comme principales causes de morbidité, d'invalidité et de mortalité des personnes âgées partout dans le monde; l'accès de tous à des services de santé communautaires, une attention toute particulière étant accordée à l'ensemble des principes sous-tendant les soins de santé primaire; et les principaux éléments qui permettent aux individus de vieillir en restant actifs. La mise au point de principes de base concernant la création de centres sachant accueillir les personnes âgées constitue un autre projet. En élaborant ce type de principes et normes, l'OMS s'efforce d'établir des principes directeurs afin de s'assurer que les services communautaires en matière de santé primaire répondent mieux aux besoins des personnes âgées. Par le biais d'une série de projets qui font appel à des organismes gouvernementaux, des ONG et des établissements universitaires, l'OMS donne aux États membres les outils qui leur permettront de définir la portée du problème des sévices dont sont victimes les personnes âgées et aux prestataires de soins de santé primaires, des instruments facilitant l'identification de cette maltraitance au sein de la communauté et dans les institutions.

37. Dans le domaine de la mobilisation, l'OMS, en collaboration avec des organismes de la société civile, a, en 2003, observé la Journée internationale des personnes âgées, qui avait pour thème « Personnes âgées : une nouvelle force en matière de développement », et organisé une table ronde sur la question. Une affiche et une brochure d'information ont également été créées. Le vieillissement et la santé ont également été abordés d'un point de vue régional, pour tenir compte de la structure de l'OMS et de ses bureaux régionaux et répondre aux besoins spécifiques d'un groupe discret et plus homogène de pays. Le bureau régional pour les Amériques a par exemple mis au point des activités allant de la recherche à la formation en passant par l'élaboration des politiques et la sensibilisation.

38. La Banque mondiale mène actuellement des travaux analytiques et des consultations sur le complément de ressources dont peuvent avoir besoin les personnes âgées dans différentes régions du monde, en collaboration avec les gouvernements intéressés, les organismes des Nations Unies et les ONG. La Banque a mené à bien une étude analytique de séries de données concernant les ménages dans 15 pays africains qui classe les personnes âgées dans la catégorie des populations défavorisées non seulement du fait de l'insuffisance des revenus mais également pour des raisons non financières comme la difficulté d'accès aux soins de santé. L'étude est parvenue à la conclusion qu'il semblerait falloir intervenir de manière ciblée pour soutenir certains groupes particulièrement vulnérables de personnes âgées. Dans le cadre du suivi de ses travaux analytiques, la Banque poursuivra le processus de concertation, notamment dans de nombreux documents

de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et s'efforcera de trouver des moyens de tenir compte de la pauvreté des personnes âgées dans ses activités opérationnelles en cours. En Asie du Sud, la Banque soutient les activités tant analytiques qu'opérationnelles afin de répondre aux besoins des personnes âgées pauvres dans les pays de la région. Elle poursuivra ses efforts pour que le programme de pensions sociales puisse être mis en œuvre dans les divers États de l'Inde et en vue d'encourager et de financer les travaux analytiques dans toute la mesure du possible.

39. L'Association internationale de la sécurité sociale participe au débat sur l'avenir des systèmes de protection sociale des personnes âgées partout dans le monde. Lors de la prochaine assemblée générale de l'Association, qui aura lieu à Beijing, en septembre 2004, quelque 1 000 décideurs gouvernementaux et hauts responsables de systèmes de sécurité sociale examineront des questions telles que l'extension des retraites à l'importante partie de la population, en particulier dans les pays en développement, qui ne bénéficie pas de ce type de protection; le maintien des systèmes de retraite et de santé face aux problèmes que pose le vieillissement de la population, et l'examen des incidences de la réforme des retraites pour les groupes sociaux les plus défavorisés. Le point d'orgue de l'assemblée sera une déclaration universelle portant sur la situation actuelle en matière de sécurité sociale, les réalisations et les défis à relever. La déclaration disposera qu'il est nécessaire de continuer à assurer une bonne qualité de vie aux personnes âgées et l'accès à des services adaptés à une population vieillissante. La déclaration demandera aux organismes de sécurité sociale de s'employer de nouveau à étendre la couverture fournie à ceux qui ne relèvent pas du secteur officiel.

40. Le Plan d'action considère que les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer pour aider les gouvernements dans leurs activités de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi. Il fait d'organisations efficaces de personnes âgées des éléments essentiels de sa mise en œuvre. HelpAge International a lancé un certain nombre d'activités pour intégrer la question du vieillissement dans les processus de développement, coparrainé plusieurs manifestations dans le cadre des sessions de 2003 et 2004 de la Commission du développement social et contribué à des débats sur des questions telles que le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le respect des engagements internationaux pris en matière de développement et de droits de l'homme, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement; et les personnes âgées dans les conflits armés. HelpAge International a également entrepris toute une série d'activités pour que les recommandations faites lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et les engagements pris envers les personnes âgées tels qu'identifiés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, notamment pour ce qui est des activités ayant trait aux publications des travaux de recherche et des programmes visant les personnes âgées en tant que dispensateurs de soins aux orphelins et enfants vulnérables et victimes de la pandémie de VIH/sida, ne restent pas lettre morte.

41. La Fédération internationale de la vieillesse a fait porter ses efforts de mise en œuvre sur la sensibilisation, le recueil et la diffusion d'informations et la mise au point de projets communautaires. La Fédération a appelé avec succès ses membres et autres ONG s'intéressant aux questions du vieillissement à traduire le Plan d'action en différentes langues pour qu'il puisse être diffusé auprès des gouvernements, des ONG et du secteur privé. La Fédération a mis au point des projets communautaires internationaux pour chacune des priorités du Plan d'action

portant sur l'identification et la description de la manière dont les politiques nationales sont élaborées; la description des meilleures pratiques utilisées par les communautés locales; et l'aide apportée aux personnes âgées pour leur permettre d'évaluer l'impact des programmes. Parmi les projets clefs ont figuré « Voices of action: an international study about being active and being older » (Les voix de l'action : étude internationale sur les personnes âgées demeurant actives), « The rights of older people: a collection of international documents » (Les droits des personnes âgées : série de documents internationaux), « The World exposition of innovation: design for an ageing society » (Exposition mondiale de l'innovation : la création au service d'une société vieillissante) et « Building capacity in health care » (Renforcement des capacités en matière de soins de santé).

42. La Fédération a proposé l'idée d'une communauté mondiale virtuelle prenant la forme d'un portail uni-accès dont la fonction serait d'entreposer systématiquement des informations sur les tendances mondiales en matière de politiques et de bonnes pratiques dans le cadre du Plan d'action. Ces banques de données comporteront des renseignements sur les politiques nationales en matière de vieillissement, les travaux de recherche communautaires et les exemples de bonnes pratiques retenues par des organisations locales de pays tant développés qu'en développement. En septembre 2004, la Fédération tiendra à Singapour sa septième conférence mondiale sur le thème du vieillissement mondial et du soutien au développement. Avant la conférence, une réunion de responsables gouvernementaux de haut niveau axera ses débats sur les personnes âgées et le développement et passera en revue les activités de mise en œuvre au niveau national par le biais d'une série de tables rondes.

43. Les activités de l'International Council for Caring Communities (ICCC) ont mis tout spécialement l'accent sur l'environnement bâti et les liens existant entre les technologies de l'information et des communications et le vieillissement. L'ICCC a organisé deux conférences internationales au Siège de l'Organisation des Nations Unies au cours des quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission du développement social intitulées « Caring communities for the 21st century: imagining the possible » (Des communautés accueillantes pour le XXI^e siècle : imaginer les possibilités) et « The Age of connectivity » (L'âge de la connectivité). Ces conférences ont été organisées en collaboration notamment avec ONU Habitat, le Programme des Nations Unies sur le vieillissement géré par le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, le Département de l'information, le secteur privé, le Comité des ONG sur le vieillissement de l'ONU et d'autres ONG. À l'issue des conférences, une publication intitulée « The Age of digital opportunity: connecting the generations » (L'âge des possibilités numériques et la création de liens entre les générations) est parue afin de stimuler le dialogue et de faciliter la prise en compte des questions ayant trait au vieillissement au cours du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003).

44. L'International Longevity Centre (Centre international de la longévité) promeut l'intégration des questions de vieillissement par le biais d'activités d'éducation destinées aux médias, au public, aux universitaires et aux agents de l'État. S'efforçant d'établir le dialogue avec le public, le Centre a tenu un colloque en mai 2003 sur le vieillissement productif. Le Centre a également promu une formation gériatrique pour les professionnels des soins de santé, et publiera et diffusera un document sur la préparation des professionnels de la santé au

vieillessement de la population et à la longévit  qui r sumera les d bats tenus lors d'un atelier organis  au cours de la deuxi me Assembl e sur le vieillissement. Le Centre m ne un projet de recherche conjoint (the world cities project) qui devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques susceptibles de contribuer   am liorer la sant  et la qualit  de vie des personnes  g es et est con u pour sensibiliser les dirigeants des secteurs public et priv , les chercheurs, les m dias et le public. Une publication s'inspirant de ce projet, *Growing Older in World Cities: New York, London, Paris and Tokyo (Vieillir dans les villes du Monde : New York, Londres, Paris et Tokyo)* para tra en 2005.

45. L'International network for the prevention of Elder Abuse (R seau international pour la pr vention de la maltraitance des personnes  g es) s'efforce de mieux faire conna tre au public la question de la maltraitance des personnes  g es; de promouvoir l' ducation et la formation des professionnels et paraprofessionnels   l'identification, au traitement et   la pr vention de la maltraitance des personnes  g es; de renforcer les activit s de mobilisation au nom des personnes  g es maltrait es et d laiss es; et de stimuler la recherche sur les causes, les cons quences, la pr valence, le traitement et la pr vention de la maltraitance et de l'abandon des personnes  g es. Le R seau a collabor  avec HelpAge International et plusieurs  tablissements universitaires   un projet de recherche mondial qui est dirig  et financ  par l'OMS et vise   mettre au point un outil de d tection fiable de la maltraitance des personnes  g es et des strat gies de pr vention en la mati re. Le R seau a  galement lanc  en 2003 des travaux de recherche pour d terminer les lacunes au niveau des connaissances et de services et proposer des strat gies d'intervention.

D. Mesures prises sur le plan r gional

46. Le Plan d'action dispose que les commissions r gionales de l'ONU ont pour t che de mettre au point des plans d'action r gionaux pour appliquer le Plan d'action international.   ce jour trois commissions ont  labor  des strat gies r gionales de mise en  uvre du Plan : la CEE et la CESAP, en septembre 2002, et la CEPALC, en novembre 2003.

47. Tout r cemment, une strat gie r gionale de mise en  uvre a  t  adopt e lors d'une conf rence intergouvernementale r gionale sur le vieillissement qui s'est tenue au si ge de la CEPALC   Santiago du 19 au 21 novembre 2003. Cette strat gie r gionale de mise en  uvre du Plan d'action en Am rique latine et dans les Cara bes comporte une s rie de recommandations touchant divers domaines, notamment le maintien du revenu, la situation en mati re d'emploi des personnes  g es et les retraites, et s'inscrivant dans des strat gies nationales visant   diminuer les probabilit s de devenir pauvre en vieillissant, une attention toute particuli re  tant accord e aux femmes  g es disposant de peu de moyens financiers. L'un des principaux points de l'ordre du jour du Comit  sp cial de la CEPALC sur la population et le d veloppement examin  lors de la trenti me session de la Commission, tenue   San Juan du 28 juin au 2 juillet 2004, a  t  la question du vieillissement et du d veloppement.

48. La plupart des travaux de la CEE dans le domaine du vieillissement portent sur le suivi de la Conf rence minist rielle sur le vieillissement (Berlin, septembre 2002). Un m morandum d'accord a  t  sign  par la CEE et le Gouvernement

autrichien qui prévoit que le Centre européen de formation et de recherche en matière de protection sociale, institut de recherche international ayant son siège à Vienne, aidera le secrétariat de la CEE à assurer ce suivi. L'une des premières activités menées a été l'organisation, en collaboration avec l'Institut des migrations et des services sociaux du Ministère espagnol du travail et des affaires sociales, d'un atelier sur le thème des politiques économiques et sociales durables dans des sociétés vieillissantes et les indicateurs permettant une élaboration efficace de la politique générale. D'autres ateliers et séminaires orientés vers l'action sont prévus. Une équipe de travail a été créée pour offrir à l'institut de recherche conseils et avis sur la teneur et les priorités des travaux de suivi.

49. À l'issue de l'adoption de la Stratégie d'exécution de Shanghai en tant que directive régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (1999), le Comité des problèmes sociaux émergents de la CESAP, qui s'est réuni à Bangkok du 4 au 6 septembre 2003, a souligné de nouveau l'importance accordée à la Stratégie d'exécution de Shanghai et prié le secrétariat de la CESAP, le mécanisme régional de coordination des Nations Unies sur le vieillissement, de faire un bilan régulier de la façon dont les engagements pris à l'échelle régionale et internationale en matière de vieillissement étaient respectés. La CESAP a incorporé un projet de coopération technique sur le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Plan d'action de Macao dans son programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005. Ce projet permettra aux gouvernements et organisations de la société civile de formuler et de mettre en œuvre plus facilement des politiques et programmes visant la réalisation des objectifs du Plan d'action. La CESAP a organisé un atelier sous-régional pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid et du Plan d'action de Macao à Colombo, en mai 2004. L'atelier a été l'occasion de faire la démonstration et l'essai d'une méthode d'évaluation rapide de l'impact des projets ayant trait au vieillissement au niveau communautaire. Un atelier similaire devrait avoir lieu à Beijing pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Un séminaire régional sur la mise en œuvre des directives mondiales et régionales sur le vieillissement est prévu à Macao (Chine) en octobre 2004.

50. En Afrique, l'Union africaine a collaboré avec HelpAge International pour mettre au point et faire adopter à la fin de 2003 un plan d'action régional sur le vieillissement à l'échelle de l'Afrique. Bien que le cadre conceptuel et les recommandations du plan régional suivent de près le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le plan diffère des stratégies de mise en œuvre régionale des commissions régionales. Une stratégie de ce type devrait être mise au point pour la région de la CEA, ce qui faciliterait la coopération internationale en matière de mise en œuvre du Plan d'action, notamment l'assistance technique pour ce qui est du renforcement des capacités nationales concernant les questions de vieillissement dans la région.

51. L'Assemblée générale souhaitera peut-être encourager les commissions régionales qui ne l'ont pas encore fait à élaborer une stratégie de mise en œuvre régionale du Plan d'action.

E. Programme de recherche

52. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de collaborer avec l'Association internationale de gérontologie pour mettre au point un programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle. L'objectif de ce programme est de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action. Le descriptif du programme, qui a été adopté par le Forum de Valence en 2002 et présenté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, a été imprimé par l'Association et diffusé dans le monde entier et figure également sur son site Web ainsi que sur le site Web du Programme des Nations Unies sur le vieillissement. En 2003, des ateliers ont eu lieu pour établir, dans la mesure du possible, les priorités régionales en matière de recherche, parallèlement à l'élaboration et à l'adoption de stratégies régionales de mise en œuvre du Plan d'action. Les stratégies de la CESAP et de la CEPALC comprennent des recommandations spécifiques concernant l'élaboration de programmes de recherche sur le vieillissement aux niveaux régional et national. Le premier de ces ateliers a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) à l'occasion de la conférence régionale africaine intitulée « Geriatrics Africa '03 » en mars 2003. Un rapport sur les travaux de l'atelier a été publié dans le bulletin de l'Association de juillet 2003. Trois ateliers ont été organisés ultérieurement en Europe, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et dans celle de l'Asie et du Pacifique. Un résumé des priorités établies en matière de recherche au cours des ateliers figure dans le numéro de mai 2004 du bulletin de l'Association et apparaîtra sur le site Web du Programme des Nations Unies sur le vieillissement.

53. L'Assemblée générale souhaitera peut-être inviter les gouvernements, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à encourager et soutenir des travaux de recherche globaux, diversifiés et spécialisés sur le vieillissement dans tous les pays, en particulier ceux en développement. Cela devrait comprendre des travaux de recherche internationaux visant à promouvoir la coordination de la recherche internationale, l'échange de connaissances et l'appui aux politiques adoptées pour faire face aux problèmes du vieillissement.

III. Examen et évaluation

54. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié la Commission du développement social d'examiner, à sa quarante-deuxième session, compte tenu des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée, la question de la périodicité et des modalités de l'examen de l'application du Plan d'action. Afin d'aider la Commission dans ses travaux, le Secrétariat a établi une note sur les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action qui se fondait principalement sur les délibérations de la réunion d'experts tenue à Malte en novembre 2003 (voir E/CN.5/2004/6).

55. La Commission du développement social, lorsqu'elle a conclu ses délibérations sur le vieillissement, a décidé de procéder à un examen et une évaluation du Plan d'action tous les cinq ans, en axant les travaux de chaque période d'examen et d'évaluation sur l'une des orientations prioritaires retenues dans ledit Plan d'action. Elle a également prié le Secrétaire général de proposer des directives applicables aux activités d'examen et d'évaluation, compte tenu des vues des États

Membres, de la société civile et du secteur privé, en proposant notamment pour la première période d'examen et d'évaluation un thème inspiré du Plan d'action.

56. En application de la résolution de la Commission, le Secrétariat a envoyé une note verbale aux États Membres leur demandant de lui communiquer leurs vues concernant le processus d'examen et d'évaluation ainsi que des informations sur les organes nationaux de coordination existant en matière de vieillissement. Le Secrétariat a également commencé à élaborer des directives pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action.

57. Au niveau régional, la CEPALC a mis au point une série intégrée d'indicateurs permettant de suivre la situation des personnes âgées en se servant de données provenant de recensements, d'enquêtes sur les ménages, de registres administratifs et d'autres sources et couvrant des domaines tels que la démographie, la sécurité économique, la santé et l'environnement. Ces indicateurs sont utilisés par certains pays dans le cadre du suivi des conférences internationales, et notamment la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et du Plan d'action. La formation de spécialistes des pays de la région, par le biais de cours portant sur les indicateurs ayant trait à la qualité de vie, vient renforcer l'utilité générale des indicateurs.

58. Le Plan d'action a souligné l'importance d'un suivi indépendant et impartial des progrès réalisés au niveau de sa mise en œuvre. HelpAge International a mis au point, dans cinq pays, un projet de suivi des politiques assuré par les personnes âgées, qui facilite la participation de ces dernières au suivi des engagements pris par les États Membres dans le Plan d'action. Ce projet, qui bénéficie du soutien du Gouvernement britannique, porte en particulier sur l'accès des personnes âgées aux établissements de soins.

59. Afin de faciliter le processus d'examen et d'évaluation, l'Assemblée souhaitera peut-être prier la Commission du développement social de préciser le rôle que doivent jouer les commissions régionales pour faciliter l'examen et l'évaluation du Plan d'action. L'Assemblée souhaitera peut-être également encourager la Commission à clarifier la teneur, les modalités et la date du processus d'examen et d'évaluation mondiale auquel elle doit procéder.

IV. Conclusion

60. Comme le montre le présent rapport, certains progrès ont été réalisés depuis 2002, s'agissant en particulier des liens à établir entre le vieillissement et le développement au sein des divers organismes des Nations Unies, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut notamment œuvrer à intégrer le développement dans les politiques relatives au vieillissement au niveau national, conformément au Plan d'action. Le maintien à l'ordre du jour de la communauté internationale du suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement constitue un défi, en particulier dans un environnement où un grand nombre de programmes se disputent les ressources, tant humaines que financières, limitées que consacrent l'ensemble des organismes des Nations Unies à la question du vieillissement. Malgré la campagne d'information organisée par le Siège, et notamment les efforts déployés pour promouvoir le Plan d'action à l'échelle de la planète, il n'est pas rare de constater que certains membres du personnel sur le terrain ou les agents de l'État ne connaissent ni la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, ni le Plan d'action.

61. Plusieurs autres problèmes entravent les progrès en matière de mise en œuvre, en particulier la persistance d'images et d'idées stéréotypées concernant la situation économique et sociale des personnes âgées. Les débats sur la politique de développement continuent de partir de l'hypothèse que les personnes âgées constituent l'un des groupes les plus marginalisés parce qu'elles sont perçues comme étant vulnérables, dépendantes et non productives. On continue également à estimer, en particulier dans les pays en développement, que les familles sont – et demeureront – capables de prendre soin des personnes âgées, même s'il est reconnu que l'environnement économique et social s'est modifié. L'absence, dans la plupart des pays en développement, de données ventilées par âge et par sexe qui soient fiables et constituent une base sur laquelle fonder le débat concernant les taux de pauvreté chez les personnes âgées et l'éventuelle prise en compte dans les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté de ces dernières ne fait que compliquer la situation. La formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes bien conçus continuent d'être compromises par des données inadéquates concernant la santé et les besoins en matière de soins de santé des personnes âgées, leur intégration sociale, leur situation sur le plan de l'emploi et leurs rôles aussi bien en tant que prestataires qu'en tant que bénéficiaires de services d'appui au sein de la famille et de la communauté.

62. Le succès de la mise en œuvre du Plan d'action dépendra de l'importance que continueront d'accorder aux questions de vieillissement les plus hautes autorités gouvernementales et le système des Nations Unies dans son ensemble. Si l'on veut tenir compte des projections démographiques dans tous les pays, il est capital de continuer à inscrire le vieillissement à l'ordre du jour des programmes de développement au lieu de le traiter comme une question spécifique. **À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être appeler les gouvernements, les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales à s'assurer que les défis que représentent le vieillissement de la population et les préoccupations des personnes âgées figurent de manière adéquate dans leurs programmes et projets, en particulier au niveau des pays.**

63. Il est essentiel que les commissions techniques du Conseil économique et social continuent de collaborer de façon efficace si l'on veut assurer une mise en œuvre coordonnée des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. **L'Assemblée pourrait inviter les commissions techniques du Conseil à tenir compte des questions de vieillissement de la population et de vieillissement individuel dans leurs programmes de travail, afin de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action.** Il est tout aussi important de s'assurer que les mécanismes de coordination existant dans l'ensemble des organismes, fonds et entités des Nations Unies pertinents sont bien établis et fonctionnels. **L'Assemblée souhaitera peut-être réitérer la requête qu'elle a adressée aux différents organismes des Nations Unies de créer des mécanismes permanents de coordination des questions de vieillissement et de leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour poursuivre leur action, en particulier par le biais de mesures d'intégration appropriées.**